

Image not found or type unknown



droit de visite et hébergement

Par **gigi7171**, le **21/10/2021** à **11:47**

j'ai un droit de visite et d'hébergement pas accordé amiable avec mon ex mari (cerfa 11530) . mais mon fils de 16 ans refuse de venir et m'insulte par sms , ce qui crée des situations très conflictuelles. Pour éviter les conflits , j'ai décidé de ne pas obliger mon fils mais comment faire devant le JAF pour pas que mon mari me reproche un désintérêt de mon fils. merci pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **21/10/2021** à **11:51**

B O N J O U R !

Vous pourriez adresser au JAF, un courrier R/AR pour expliquer la situation et la position de votre mari.